

Recherches sociographiques



Roland LAMONTAGNE, *Succès d'intendance de Talon*

André Vachon

Volume 6, Number 2, 1965

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055274ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055274ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Vachon, A. (1965). Review of [Roland LAMONTAGNE, *Succès d'intendance de Talon*]. *Recherches sociographiques*, 6(2), 208–210.

<https://doi.org/10.7202/055274ar>

sorte un résultat moins heureux du désir très louable de replacer constamment les événements canadiens dans le contexte immédiat des courants de colonisation en Amérique et dans celui, non moins important, de l'histoire européenne.

Plus grave que ces faiblesses accidentelles, auxquelles s'ajoutent quatre ou cinq erreurs de faits, paraîtra l'absence, dans cet ouvrage, d'une ligne de direction bien nette. La chronologie elle-même n'imprime pas au livre ce mouvement continu vers l'avant qui aurait pu, à la rigueur, constituer un facteur au moins apparent d'unité ; le récit va et vient presque constamment en une sorte de balancement pendulaire imposé par la décision des auteurs de consacrer un chapitre à chacun des « témoins », lesquels, à l'exception de Cartier et de Lescarbot, se recourent sans cesse dans le temps. L'aventure de l'île Sainte-Croix (1604-1605) sera racontée longtemps après la tentative d'établissement à Port-Royal (1605-1607) ; la section consacrée aux *Relations* des Jésuites se termine en 1672 ; la suivante débute en 1633 ; et ainsi du reste. Les différents « témoignages » auraient dû être regroupés autour de certains phénomènes ; au contraire, la diversité dans la nature des citations surprendra le lecteur qui se sera fié au titre du livre. Qu'entendent donc les auteurs par « civilisation canadienne » ? On ne perçoit, dans les textes proposés, aucun trait de l'organisation administrative, judiciaire, religieuse de la colonie et si peu que rien de son activité économique. Silence complet, aussi, sur le Conseil de la traite (1647), le rôle du gouverneur, la législation, l'établissement du régime agraire. Sur quelles bases s'est donc édifiée la civilisation canadienne ? On devine que le mot « civilisation » a échappé à l'attention des auteurs qui se voulaient contenter d'offrir les meilleures pages des écrivains de la Nouvelle-France, au nombre desquels auraient pu figurer Dollier de Casson, Mère Juchereau de Saint-Ignace et Marie Morin.

Le mirage du titre mis à part, et compte tenu de quelques lacunes, voici un beau et bon livre. Souhaitons que les étudiants de nos collèges, grâce à lui, apprennent à fréquenter les auteurs de la Nouvelle-France et trouvent ainsi un indispensable complément à leurs cours d'histoire du Canada.

André VACHON

*Presses de l'Université Laval,
Québec.*

Roland LAMONTAGNE, *Succès d'intendance de Talon*, Montréal, Les Éditions Léméac, 1964, 78 p.

Bigot et Talon sont les seuls intendants de la Nouvelle-France qui aient eu leur biographe. Un peu vieillot, le *Jean Talon* de Thomas Chapais conserve du moins le mérite d'être une biographie exhaustive du premier intendant, bien que celle-ci se prêterait, au plan de l'interprétation, à beaucoup de rectifications. Est-ce là ce qui a tenté M. Lamontagne ? Il est difficile de le dire, l'auteur n'ayant guère dévoilé ses intentions, lesquelles du reste ressortent assez mal de ce livre bizarre. Le titre, d'abord, semble annoncer le but de l'ouvrage : montrer la réussite de l'intendant. Mais l'auteur se contente d'énumérer certains gestes de Talon, d'en indiquer sommairement les résultats immédiats, sans préciser, la plupart du temps, ce qu'il advint de ces prémisses après le retour en France de l'intendant. Succès passagers ? Succès durables ? M. Lamontagne ne se préoccupe pas d'en faire le départ, non plus qu'il ne décrit le contexte dans lequel œuvrait l'intendant. Peut-être encore l'auteur a-t-il voulu brosser le portrait d'un Talon sans conception et sans initiative personnelles, simple exécutant d'une politique entièrement formulée par le grand architecte Colbert ? On le pourrait croire : « L'œuvre de Talon a consisté à mettre à exécution le plan de politique coloniale qu'avait tracé Colbert » (p. 75). C'est diminuer singulièrement l'« incomparable intendant » (Mère Juchereau de Saint-Ignace) que d'en faire un quelconque outil, fût-ce aux mains d'un ministre de Louis XIV. Pour avoir négligé des aspects

moins concrets de l'œuvre de Talon, M. Lamontagne n'a pas aperçu l'apport personnel, original, de l'intendant à la Nouvelle-France.

De ce livre aux objectifs brumeux, il est impossible de dégager les lignes de force. S'il avait mieux pénétré le « plan » de Colbert et de Talon, l'auteur aurait du même coup trouvé le plan de son étude. Le lecteur, pour sa part, aurait été délivré d'une introduction de 22 pages — le livre en compte 78 — consacrée à . . . Colbert. Il aurait eu à déplorer moins d'omissions importantes : l'auteur ne dit rien de l'œuvre de l'intendant dans les domaines de la justice, de la police, de la colonisation, ni de ses luttes avec la Compagnie des Indes occidentales et effleure à peine le chapitre des explorations. Au lieu de simples annotations jetées au hasard, le lecteur aurait parcouru un exposé clair, charpenté, reflétant exactement la logique interne du « plan » proposé par Colbert et adopté par Talon. Pour cela, il eût fallu à l'auteur, outre une plus grande maîtrise de son sujet, une excellente connaissance du contexte historique — dont il ne parle pas — et un peu d'esprit de synthèse. Il lui eût fallu, de même, beaucoup plus de souffle. Comme ses paragraphes qu'on dirait sortis tels quels d'un fichier, ses phrases n'ont entre elles aucun lien apparent : « Une multiplicité de conseils provoquait des conflits d'attributions. Louis XIV inculqua à ses ministres le sens de l'État. Sa présence aux conseils fut un élément d'unité administrative. Avec l'assentiment du roi, Colbert participa à toutes les activités du royaume ; il deviendra secrétaire d'État . . . », etc. (p. 9).

Manifestement, M. Lamontagne n'a rien d'un écrivain. Sa phrase est désespérément sèche et grise ; des pages durant, elle est construite sur le même patron : sujet, verbe, complément (p. 12s.). Recourt-il à un autre moule, l'auteur introduit des ambiguïtés : « Parti de La Rochelle, le 26 février 1664, Tracy atteignit . . . » (p. 25) ; « Arrivé à Québec, le 30 juin 1665, Tracy . . . » (p. 25) ; « Un an après avoir institué le régime royal, en 1664, Louis XIV cède la colonie . . . » (p. 24). À quelle partie de la phrase rattacher ces dates par trop flottantes ? Nul moyen de le savoir, sinon de consulter un autre historien : à la première proposition dans les deux premières citations, à la seconde dans la troisième ! Voici encore M. de Tracy, qui avait pouvoir « de s'emparer de nouveaux pays et d'établir de nouvelles colonies, même à mains armées » (p. 26) ; et Colbert, dont l'auteur, au lieu de dire que telle de ses idées n'était pas personnelle, qu'il l'avait empruntée à ses devanciers, écrit qu'il « ne s'était pas inspiré d'une idée originale » (p. 16). Et ces alternances constantes — parfois au sein de la même phrase — du présent et du passé ! Et ces fautes de concordance : « L'intendant devait . . . accomplir tout ce qu'il jugera nécessaire » (p. 19s.) !

Il serait injuste, cependant, de faire porter à l'auteur seul le poids d'un mauvais livre ; l'éditeur qui l'a fait sien, et dont le rôle est proprement de choisir parmi les manuscrits qu'on lui soumet ceux qui sont dignes d'être publiés, ne peut décliner sa part de responsabilité. Eût-il refusé un tel manuscrit, un mauvais livre n'eût jamais vu le jour. Eût-il fait à l'auteur des remarques pertinentes, un mauvais manuscrit eût pu devenir, par la vertu d'une étroite collaboration entre l'auteur et l'éditeur, un bon livre. Mais un manuscrit, quel qu'il soit, exige généralement des retouches qui sont de la compétence de l'éditeur : uniformisation des majuscules, des chiffres, suppression des coquilles, des ambiguïtés, etc. Autant de détails négligés dans le livre qui nous occupe : les noms de mois apparaissent tantôt avec une capitale (pp. 7, 14, 18, 19, 20, etc.), tantôt avec une minuscule (pp. 7, 9, 23, etc.) ; les titres de même : le gouverneur Mézy, l'Évêque M^{gr} de Laval (p. 23), l'Évêque de Pétrée (p. 69), la Compagnie des Indes occidentales (p. 14), la compagnie des Indes occidentales (p. 24) ; on lit à Trois-Rivières (p. 26) et *des* Trois-Rivières (p. 49) ; la présentation des chiffres varie autant qu'il se peut : 3215, 6705 (p. 37s.), 3.215 et 6.705 (p. 77) et 42,450, 17,850 (p. 70s.) ; enfin, les citations, à l'intérieur des paragraphes dans la première moitié du livre, sont en retrait dans la seconde. Il est évident qu'on a accordé bien peu d'attention au manuscrit de M. Lamontagne.

À tout prendre, plus peut-être que l'auteur, c'est l'éditeur qu'il faut blâmer pour ce livre informe.

André VACHON

*Les Presses de l'Université Laval,
Québec.*

John and Irma HONIGMANN, *Eskimo Townsmen*, Canadian Research Center for Anthropology, University of Ottawa, 1965, XIX+278 p.

Bien connus déjà pour leurs études arctiques, John et Irma Honigmann nous livrent avec ce volume une étude pénétrante sur une société esquimaude qui affronte, à Frobisher Bay, le problème de l'urbanisation et, par là, celui de l'intégration à une société euro-canadienne.

On le comprendra aisément, et les auteurs s'expliquent sans ambiguïté là-dessus, l'approche sur le terrain devait s'avérer très ingrate. Aussi bien, sommes-nous avertis dès la première page qu'on se réfère bien plus dans les pages suivantes aux comportements observés qu'à des entrevues, formelles ou non. Ceci inspire plutôt confiance en cette étude. En pareil contexte, des entrevues constituent des mises en situation particulièrement délicates et dont le sens ne pourrait en tout état de cause être réellement perçu que par l'observation participante. Sans doute les recherches dont il est fait état ici n'ont-elles duré que six mois mais les auteurs possédaient déjà une solide expérience du terrain et même de ce terrain spécifique.

La documentation qu'ils nous présentent est des plus significatives. Chapitre après chapitre, la sociologie très spéciale de ce groupement esquimaude se développe méthodiquement. Mais les chercheurs demeurent constamment attentifs à noter, par delà les diverses structures sociales, les attitudes et les réactions des agents concrets. Il n'est pas jusqu'à l'abondant matériel photographique exposé intentionnellement dans ce livre qui n'ajoute à la perception de l'Esquimaude réel de Frobisher Bay.

Cette approche anthropologique a permis aux auteurs de dépasser les constatations superficielles et trop classiques selon lesquelles il n'y aurait plus à Frobisher Bay de véritables Esquimaux mais des « acculturés » plus ou moins réussis. On prétend souvent cela d'autres populations colonisées . . . Le débat qui agite ici la communauté esquimaude est bien plus subtil. Il y a ceux qui optent, qui tentent d'opter délibérément, pour le mode vie euro-canadien mais n'y parviennent en définitive qu'imparfaitement et pour des raisons essentiellement culturelles, de mentalité, plus que pour des raisons de structure sociale et de moyens matériels. Il y a aussi ceux qui essaient d'obtenir le maximum d'avantages de la société urbaine tout en gardant le plus possible leur style de vie et de pensée propre, ceux qui se soumettent en surface pour mieux se réserver au fond. Il y a même ceux qui, pour leurs enfants, veulent rompre au moins un temps avec la ville des blancs. En fait, tous sont confrontés avec un langage étranger dont il ne suffit pas de connaître tant bien que mal le lexique et la syntaxe pour le parler réellement. Ceci est précisément le problème fondamental des groupes archaïques confrontés avec la société moderniste.

À notre sens, c'est là l'ultime raison du manque de coopération réelle, du manque d'enthousiasme effectif pour un leadership esquimaude dans des organisations qui demeurent en fin de compte étrangères et du manque d'intérêt pour les motivations sous-jacentes aux conduites et aux comportements euro-canadiens. D'autre part, ce peut être aussi pour ce simple motif que l'Esquimaude de Frobisher Bay ne paraît doué que pour un mode de pensée « concret » (*thinking concretely*). Seuls les « produits » de la société euro-canadienne lui sont directement accessibles.